

DELIBERATION DD2026_078

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 avril 2026

LE 23 avril 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	73
Votants	80
Pouvoirs	7

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX DANS DES STRUCTURES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION EST DE LA COMMUNICATION

PRESENTS :

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. PIERRE NADAL, M. SERRE

POUVOIR(S) :

Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS

M. DUNOYER donne pouvoir à M. CADET

Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme CASTAGNEDE

M. MOSSION donne pouvoir à M. MARTIN

M. DETRIEUX donne pouvoir à Mme VILLENEUVE

M. TALLET donne pouvoir à M. SEGUY

M. WEBER donne pouvoir à Mme MARRACHE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX DANS DES STRUCTURES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION EST DE LA COMMUNICATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que dans le cadre du développement numérique du territoire et de la modernisation numérique de l'administration, le Grand Périgueux est adhérent à deux associations l'AVICCA et l'ADULACT.

1 - L'AVICCA

Considérant que l'association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel, l'Avicca, est une association qui traite de l'aménagement numérique du territoire. Elle regroupe des collectivités territoriales françaises (villes, intercommunalités, départements, syndicats mixtes, etc.) de toutes tailles qui y sont actives :

- pour l'aménagement de leur territoire en réseaux de communications électroniques ;
- pour le développement des services et des usages.

Que l'Avicca travaille avec de nombreux partenaires publics, associatifs ou privés. Des rencontres régulières sont organisées, soit "transversales" sur des thèmes (zones blanches, zones d'activités, très haut débit, etc.) soit en regroupant les collectivités ayant des démarches proches (groupe de collectivités ayant le même délégataire, etc.). Les retours d'expérience sont privilégiés. L'Avicca fait également de la veille concernant les réglementations et les pratiques.

Qu'en outre, en relation avec les acteurs économiques et les pouvoirs publics, elle représente et défend l'intérêt des collectivités. L'Avicca est un interlocuteur reconnu dans l'ensemble de la profession et par les pouvoirs publics (régulateurs, gouvernement, Parlement, etc.).

Que le Grand Périgueux dispose d'un représentant au sein de cette structure qu'il convient de désigner.

2- L'ADULLACT

Considérant que l'association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales, ADULLACT, créée en 2002 a pour objectifs de soutenir et coordonner l'action des Administrations et Collectivités territoriales dans le but de promouvoir, développer et maintenir des logiciels libres utiles aux missions de service public.

Que cette association a donc développé, à la demande de ses membres, des logiciels de gestion dans différents domaines de l'action publique (plateforme de dématérialisation de marchés publics, parapheurs électronique, outil de gestion des archives etc.).

Qu'à ce jour, le Grand Périgueux et certaines de ses communes membres utilisent les outils développés par l'ADULLACT et, en particulier, l'outil de gestion et de dématérialisation des ordres du jour et délibérations (Webdélib et l-delibre).

Que le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire au
convient de désigner.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de désigner monsieur Alain ANDRIEUX-CASSANT comme représentant du Grand Périgueux au sein de l'association AVICCA ;
- Décide de désigner Pascal PROTANO comme représentant du Grand Périgueux au sein de l'association ADDULACT

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 04/05/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 04/05/2026	Périgueux, le 04/05/2026
Le secrétaire de séance	Le Président
Pascal PROTANO	Jacques AUZOU